

COMPTE- RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 AVRIL 2011

L'an deux mil onze le mardi dix-neuf avril à dix-huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain LOËB, Maire.

Etaient présents : MM. Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Benoit GENEAU, Bernard HOUSSAYE, Pascal JEDEAU, Juliette KAAOUCHE, Claude LA ROCHE, Alain LOËB, Jorge PINTO, Murielle PIONNIER, Laetitia SANCHEZ, Chantal SANTIAGO et Pascal SCHWARTZ.

Absente excusée : Mme Juliette KAAOUCHE (DB 1 seulement),

Pouvoirs de MM. Pierre DENIS à Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Nadine MOREL à Chantal SANTIAGO,

Formant la majorité des membres en exercice. Secrétaire de séance : M. Jorge PINTO.

En présence de M. Damien BEAUJARD, receveur municipal.

Date de convocation : 12 avril 2011 - Date d'affichage : 22 avril 2011.

Nombre de conseillers : en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 13 (dont 2 pouvoirs).

Monsieur le Maire ouvre la séance en sollicitant les remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2011. M. BOURLET DE LA VALLEE revient sur la délibération concernant le SCOT ; aucune modification ne sera actée, le conseil approuve le compte rendu à la majorité.

Lecture de l'ordre du jour par Alain LOËB.

* * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte de gestion 2010,
2. Approbation du compte administratif 2010,
3. Affectation des résultats 2010,
4. Vote des taux des trois taxes 2011,
5. Indemnités de fonction des élus,
6. Créances 2003 à 2006 à admettre en non-valeur,
7. Participation à la gestion des écoles 2010/2011 des communes extérieures,
8. Budget primitif 2011,
9. Versement des subventions 2011 aux associations,
10. CASE : convention 2011, petits aménagements sur voirie communale,
11. SIEGE : travaux d'effacement de réseaux distribution publique rue Gourdon,
12. Convention pour les écoles maternelle et primaire entre les communes de St Pierre du Vauvray et St Etienne du Vauvray,
13. Informations diverses : - Location du bureau de poste,
- Convention avec l'association culturelle du Moulin d'Andé.

* * * *

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

M. Alain LOËB, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

M. Damien BEAUJARD, receveur municipal, m'a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2010.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat propre de l'exercice	71 007,98 €	54 093,29 €	125 101,27 €
Résultat de clôture	- 18 390,09 €	177 695,34 €	159 305,25 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Alain LOËB, maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (par 13 voix POUR).

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2010 établis par M. Damien BEAUJARD, receveur municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

M. Alain LOËB maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2010, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2010, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (SUITE)

Constate pour la comptabilité principale de ST PIERRE DU VAUVRAY les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Réalisations	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2009	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture de l'exercice 2010
Section d'investissement	- 89 398,07 €	0,00 €	71 007,98 €	- 18 390,09 €
Section de fonctionnement	213 000,12 €	89 398,07 €	54 093,29 €	177 695,34 €
Budget total	123 602,05 €	89 398,07 €	125 101,27 €	159 305,25 €

Le résultat de l'exercice 2010 du budget principal est donc de **125 101,27 €**.

Le résultat de clôture de l'exercice 2010 est de **159 305,25 €**.

Vu le compte administratif de l'exercice 2010 de la commune présenté par M. le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Damien BEAUJARD,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Bernard HOUSSAYE, doyen de l'assemblée,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après avis du conseil municipal en réunion des finances du 13 avril dernier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **par 9 (dont 1 pouvoir) voix POUR et 4 (dont 1 pouvoir) abstentions :**

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2010 du budget principal.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2010

M. Alain LOËB, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2010, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement : (R 002)..... **54 093,29 €**

- un excédent d'investissement : (D 001)..... **71 007,98 €**.

Considérant les restes à réaliser en investissement : « néant ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (par 14 voix POUR).

Décide d'affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- affectation à l'excédent de fonctionnement à capitaliser : **R 1068... 18 390,09 €**

- affectation à l'excédent reporté en fonctionnement : **R 002... 159 305,25 €**.

4. VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES 2011 :

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2011.

Après avis favorable du conseil municipal en réunion des finances du 13 avril 2011,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Alain LOËB, maire.

Pour 2011, pas de variation de taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (par 14 voix POUR).

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2011 ainsi qu'il suit :

	Taux année N-1 (2010)	Taux année en cours (2011)	Bases	Produit
TH	9,63 %	9,63 %	1 217 000 €	117 197 €
FB	13,98 %	13,98 %	972 400 €	135 942 €
FNB	84,65 %	84,65 %	10 400 €	8 804 €
			Total.....	261 943 €

5. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS :

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : **par 9 voix POUR, 4 voix CONTRE, 1 ABSTENTION**,
- d'augmenter l'indemnité de fonctions du premier adjoint d'appliquer le taux de 16,5 % de l'indice brut 1015.
 - de porter à 6 % l'indemnité du conseiller municipal délégué aux finances.
 - Cette indemnité sera versée mensuellement, à compter du 1^{er} mai 2011.

6. CREANCES 2003 A 2006 A ADMETTRE EN NON-VALEUR :

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 28 mars 2011, Monsieur Alain LOËB, Maire, présente la demande d'allocation en créances irrécouvrables de titres de recettes de la commune.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité** (par 14 voix POUR) :

DECIDE d'accepter les créances suivantes :

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **212,95 €**.

DIT que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours de la commune, imputation à l'article 654.

7. PARTICIPATION A LA GESTION DES ECOLES 2010/2011 DES COMMUNES EXTERIEURES :

Sur présentation par Monsieur Alain LOËB, maire, de la tarification de la gestion des écoles pour les communes extérieures est fixée par élève maternelle ou primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** (par 14 voix POUR).

Fixe le coût de l'année scolaire **2010 / 2011 à 775,74 €** par élève hors commune, soit une augmentation de 2 % à compter du **1^{er} janvier 2011** (prix antérieur 760,53 €).

8. VERSEMENTS DES SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS :

Vu le budget primitif relatif à l'exercice 2011,

Considérant le rôle des associations « loi 1901 »,

Après avis du conseil municipal en commission le 13 avril 2011,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui présente les demandes de subventions des associations, **qui sont votées successivement**,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**.

Décide de verser aux associations pour l'exercice 2011 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous.

Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2011.

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2011 propositions	BUDGET PRIMITIF 2011 vote
APURE	150,00 €	150,00 €
ARTS MARTIAUX VAUVRAY INCARVILLE	200,00 €	200,00 €
ASS. PRISONNIERS DE GUERRE	600,00 €	600,00 €
ASSOC LOUVIERS HAMELET BASKET CLUB INTERCOMM	100,00 €	100,00 €
ASSOCIATION USEP VAUVRAY	350,00 €	350,00 €
ATELIER D'ARTS PLASTIQUES	500,00 €	500,00 €
DANSE HARMONIE	100,00 €	100,00 €
ECOLE MATERNELLE "JEAN RECHER"	1 500,00 €	1 500,00 €
ECOLE PRIMAIRE "DES COTEAUX"	1 240,00 €	1 240,00 €
ECOLE PRIMAIRE "DES COTEAUX"	1 260,00 €	1 260,00 €
ENTENTE ASSOCIATIVE DU VAUVRAY	600,00 €	600,00 €
IMA	830,00 €	830,00 €
JUDO CLUB DU VAUVRAY	500,00 €	500,00 €
LIRE ET FAIRE LIRE	80,00 €	80,00 €
RCMV	2 800,00 €	2 800,00 €
SAINT PIERRE POUR TOUS	1 000,00 €	1 000,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	50,00 €	50,00 €
TAROT DU VAUVRAY	150,00 €	150,00 €
TEMPS LIBRE	400,00 €	400,00 €
UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE	1 000,00 €	1 000,00 €
UNION DES ANCIENS	1 100,00 €	1 100,00 €
MAIRIE DE VAL DE REUIL	300,00 €	300,00 €
MAIRIE DE VAL DE REUIL	150,00 €	150,00 €
DIVERS SUR DELIBERATIONS	1 040,00 €	1 040,00 €

9. BUDGET PRIMITIF 2011 :

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le maire expose au conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Damien BEAUJARD,

Après avis du conseil municipal en réunion des finances du 13 avril 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 10 voix (dont 1 pouvoir) POUR et 4 voix (dont 1 pouvoir)**

CONTRE.

DÉCIDE d'adopter le budget primitif pour l'année 2011 ainsi qu'il suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	241 306,65 €	241 306,65 €
Fonctionnement	784 596,80 €	784 596,80 €
Totaux	1 025 903,45 €	1 025 903,45 €

M. Alain LOËB, maire, et le receveur municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

10. CASE : CONVENTION 2011, PETITS AMENAGEMENTS SUR VOIRIE COMMUNALE

Monsieur Le Maire présente la convention – reconduction pour 2011, élaborée par la CASE pour la réalisation de petits aménagements sur la voirie communale, places publiques et parcs de stationnement qui sont dans leur ensemble justifiés par les obligations du Maire au titre des pouvoirs de police générale ou de la circulation publique et explique les conditions à respecter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (par 14 voix POUR) :

DÉCIDE de conclure une convention avec la CASE,

selon les modalités suivantes : aménagements de sécurité sur la RD 110 et la RD 110A, cette liste n'est pas exhaustive. Dès lors que le plafond financier n'est pas atteint le Maire par simple courrier à rattacher à la convention peut compléter la liste en cours de validité de la convention tout en respectant les conditions décrites dans la dite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

11. SIEGE : TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX DISTRIBUTION PUBLIQUE RUE GOURDON :

Vu la délibération 3A du conseil municipal du 29 décembre 2010, prévoyant un montant des travaux de **98 000 € TTC**,

Vu le courrier du SIEGE du 18 janvier 2011, il convient de voter un complément pour les travaux d'effacement du réseau de distribution publique rue Gourdon :

Distribution publique : Montant total TTC ... **18 000,00 €** - Part communale à 20 %... **3 010,00 € HT**

La T.V.A étant prise en charge par le SIEGE.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **à l'unanimité** (par 14 voix POUR) :

ACCEPTE les nouveaux montants,

AUTORISE le Maire à signer les documents y afférents.

12. CONVENTION POUR LES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DU VAUVRAY ET SAINT ETIENNE DE VAUVRAY :

Alain LOËB, Maire, présente le dossier des écoles de la commune de Saint Etienne du Vauvray et propose qu'une convention soit signée entre les deux établissements.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **à l'unanimité** (par 14 voix POUR) :

AUTORISE le Maire à signer les documents y afférents après avis du Conseil Municipal en réunion de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

Fait en mairie, le 22 avril 2011.

Le Maire, Alain LOËB